

va jusqu'à prononcer le mot de tyrannie. Voilà un catholique qui communique tous les mois ; mais, à l'entendre, l'Eglise a abusé de son autorité dans le passé et peut en abuser à l'avenir : il faut que la société laïque prenne des mesures de défense contre elle. Voici un autre catholique qui fait de riches aumônes ; mais, selon lui, les prêtres ne demeurent pas à leurs affaires ; ils sont partout, exerçant des pouvoirs usurpés. Un troisième croit aux miracles, même aux miracles de la Sainte Vierge à Lourdes ; mais il fait une opposition continuelle aux prêtres. Pourquoi ? Parce que, dit-il, les prêtres sont trop puissants.

“ Si vous ne devenez pas comme de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux.” Le vrai catholique est, à l'égard du Pape, de l'évêque, du prêtre, comme un enfant envers son père et sa mère, humble, respectueux, soumis, confiant. L'enfant bien élevé croit à la sagesse et au dévouement de son père et s'abandonne avec amour à ses directions, qu'il sait inspirées par le désir de ses intérêts ; il est joyeux et heureux dans cet abandon confiant. Rappelez-vous ce qu'ont été jusqu'à ces dernières années les habitants de la province de Québec, ce que sont encore un grand nombre d'entre eux : voilà les vrais catholiques. Au contraire, le catholique libéral a de la défiance pour l'Eglise ; il ne croit pas à son entier désintéressement ; il se persuade qu'elle a des intérêts contre la société laïque. Il juge ses actes, leur cherche des motifs cachés, les interprète avec méchanceté. Il surveille les prêtres, prend une attitude de défensive à leur égard, redoute leurs envahissements. Il n'aime pas leur puissance, murmure contre tout ce qui peut l'augmenter, applaudit à ce qui peut la diminuer. Il est content de les voir humilier, n'est pas fâché de rencontrer un scandale dans les ministres sacrés, aime à l'entendre publier avec éclat, parce qu'il y voit un moyen de rabaisser et d'affaiblir le clergé. Il demande que les prêtres soient remis à leur place par le pouvoir civil, qu'ils soient justiciables devant les tribunaux communs, qu'ils soient chassés des conseils de la nation et n'aient plus part à l'administration publique, pas même à l'administration des écoles. Il désire que l'Etat salarie les prêtres, afin de les ranger extérieurement au nombre de ses fonctionnaires et d'avoir la haute main sur eux. Il répète souvent qu'il serait content de voir un jour les prêtres administrer les choses spirituelles et les laïques gouverner les choses temporelles.

Jetez les yeux sur le maire des communes de la campagne en France : neuf fois sur dix, il est un type achevé du catholique libéral. Ce petit personnage a conscience de sa dignité et paraît